Vol. XXXV — Saint-Boniface, Manitoba, 28 Février 1906. — No. 16

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis...$1.00 par année
Europe (compris le port)...... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne............12 cents
Chaque insertion subséquente........ 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA

UNE VOIX DANS LA MELEE

De tous ceux que tourmente un rêve généreux;
Mon cœur a partagé l'espérance et le doute;
Je fus le mécréant rencontré sur la route
Au carrefour, le soir, livide et poussiéreux.

L'épreuve fut ma vie et le hasard heureux
M'a nourri, bien souvent, d'eau claire et d'une croûte;
De l'exil social j'ai connu la déroute:
Subissant l'ostracisme obscur des miséreux.

Mon être façonné par l'angoisse et la peine
Goûte mieux aujourd'hui la volupté sereine
Du calme qui succède à l'orage grondant.

Je ne possède rien, qu'un peu d'expérience,
Mais j'ai pour tous les maux des caresses d'enfant
Et l'amour du prochain me tient lieu de science.

AUGUSTE TERRIER.

College de St. Boniface

ACADÉMIE ANGLAISE

Après la lecture et l'adoption du compte rendu de la dernière séance, M. Charles Beecher est appelé à la tribune pour donner une déclamation fort touchante "Lord William's daughter". Apres cette déclamation fort intéressante donnée avec verve quoiqu'avec trop de rapidité M. Beecher reçoit les applaudissements de tous les académiciens. Après cette première partie du programme vint la discussion dont je parlerai plus tard. M. Gérard, jeune académicien d'un grand mérite, rend avec chaleur et sentiment le "Little Jim" de **. Les académiciens goûtèrent fort cette déclamation à en juger par leurs applaudissements M. Reenau, récemment arrivé d'Angleterre nous raconte son voyage de Liverpool à Winnipeg. Il fit une description grandiose du magnifique port anglais et du majestueux port canadien. Somme toute son travail fut très intéressant. Maintenant passons à la fameuse discussion. Il importe de savoir s'il est mieux pour un élève du collège de Saint-Boniface d'être externe ou pensionnaire. M. Leon Fretz opine pour les pensionnaires et M. Albert Kelly pour les externes—M. Leon Fretz parle le premier. Un pensionnaire, dit-il, a plus d'avantages à former son caractère qu'un externe; parce que le pensionnaire étant éloigné de ses parents, menant une vie retirée, simple et frugale a beaucoup plus de chances de devenir un homme. L'externe couchant chez lui, ne peut guère s'empêcher d'aller aux théâtres, aux banquets, aux réunions. Puis quand il veut étudier à la maison il est souvent dérangé par ses parents, tandis que dans la salle d'étude c'est silence et personne ne le dérange. Il se sert souvent dans son discours pour appuyer ses preuves de l'autorité de Mgr Dupanloup. M. Albert Kelly répond et dans sa réponse il énumère les avantages de l'externe: il a plus de chances, dit-il, de connaître ce qu'est le monde avant de sortir du collège, il peut appartenir à quelque club catholique. Il peut voir les journaux pour connaître les nouvelles et pour prouver que les pensionnaires ne les lisent jamais il rapporte le fait que le samedi quand le journal arrive il y a un tel empressement pour le voir que quand sept ou huit l'ont lu il est tout en lambeaux. Mais ce qui a déplu à tous les académiciens c'est qu'il a eu l'air de regarder Mgr Dupanloup comme n'étant pas une autorité. Eh! bien ce que Mgr Dupanloup a dit pour l'Europe s'applique aussi à l'Amérique. Je me demande si parceque le climat est plus doux en France qu'au Canada et si le caractère français diffère du caractère canadien on doit pour cela avoir ici des règlements tout-à-fait étrangers à ceux de la France. Après les discours et les repliques le R. P. Directeur se leva pour faire quelques remarques. Après ces paroles on prit les votes et M. Albert Kelly fut déclaré vainqueur. Puis la séance fut levée.

Municipalite de Montcalm

Deuxième séance du conseil de la Municipalité de Montcalm tenu à Letellier ce vingtième jour de février 1906.

Présents: Eugène Cartier, Zéphirin Dumontier, Harry Franks, Gaspard Bérard, Mathias Fillion et Narcisse Breton conseillers.

Dumontier Breton: Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à notifier les propriétaires de tables de pool de payer leurs licence d'ici à 10 jours ou qu'il seront mis à l'amende. Adopté.

Breton-Dumontier: Que la somme de $20 00 soit acceptée par le trésorier pour la licence de table de pool pour l'année 1905-06. Adopté.

Breton-Fillion: Que le rapport des auditeurs pour l'année 1905 soit adopté comme présenté au Conseil, et que 350 copies soient imprimées en français et 200 copies en anglais. Adopté.

Bérard – Dumontier: Que le Préfet et le Secrétaire soit autorisés à aller Winnipeg en délégation pour obtenir un certain montant d'argent sur les ponts déjà bâtis, et ceux à bâtir ainsi que le ferry. Adopté.

Bérard – Fillion: Que N. Grenon et Zéphirin Dumontier soit autorisés à aller examiner le ferry de St Pie et à le faire réparer suivant les besoins. Adopté.

Breton-Bérard: Dans le cas ou la Municipalité de Morris construisant un pont flottant sur la Rivière Rouge entre la Municipalité de Montcalm et la ville de Moris, le conseil paiera la somme de $300 00 comme étant étant à peu près le montant de bénéfice que la Municipalité de Montcalm retirerait pour la petite proportion de colons du quartier 4 qui en bénéficierait pourvu que la Municipalité de Montcalm n'ait rien à payer pour le maintien du dit pont flottant aussi longtemps qu'il durera. Adopté.

Bérard-Fillion: Que les $66. 00 de travail fait par M. James McCrea, et $3 00 donné aujourd'ui règle le plein montant des taxes du lot 218 Ste Agathe, et que le montant de $43.50 de travail fait par Ernest Beaudette sur le lot 250 Ste Agathe soit accepté en plein montant des taxes du dit lot. Contre Narcisse Breton et Zéphirin Dumontier. Adopté par Bérard, Fillion, Cartier.

Bérard-Breton: Qu'il soit résolu que le Préfet Maurice Dupré, et les conseillers Zéphirin Dumontier, Mathias Fillion et Louis Paul aille visiter le ferry de St. Jean-Baptiste, et donner ordre de le faire réparer au besoin ou de le faire reconstruire en neuf si nécessaire, et si rebâti en neuf que ce dit ferry soit 6 pieds plus long et deux pieds plus large que le présent bateau. Adopté.

Breton – Dumontier: Que ce conseil autorise le Secrétaire-Trésorier à informer le docteur Deschambault, officier de santé, que ce conseil n'a rien à voir concernant l'eau du réservoir de St. Joseph. Adopté.

Bérard-Fillion: Que le règlement No 180 concernant la nomination des inspecteurs de mauvaises herbes, des gardiens et des inspecteurs de fossé et clotures soit lu une première, une deuxième et troisième fois et soit adopté. Adopté.

Fillion-Dumontier: Que le Secretaire-Trésorier soit autorisé à soumettre la question de passer un règlement fermant le chemin à l'ouest et au nord du lot 128 Ste Agathe et de transferrer le dit chemin à M. Arthur Guilbert propriétaire du dit lot. Adopté.

—A l'occasion du 21me anniversaire de Monsieur Edmond Marcoux commis chez M. T. Pelletier, nombre de ses amis se sont réunis hier soir à l'hotel C. N. pour lui présenter un joli cadeau.

—La banque des Marchands, à Winnipeg, qui s'était fait voler $3,000. en décembre dernier, a mis la main sur le coupable mercredi. C'est un nommé Harry Thompson messager de l'institution; il avait caché son argent dans la cave de la banque. La découverte a été faite d'une manière accidentelle.

—La Bell Telephone Company va demander au Parlement fédéral d'augmenter son capital de $10,000,000 à $40,000,000, dans le but de construire de nouvelles lignes. On voit que la puissante compagnie entend répondre à ceux qui lui font la guerre. N'empêche que nous aurons bientôt, au Manitoba, le monopole du téléphone par l'Etat.

Province du Manitoba

Bureau d'Immigration a Montreal

Les personnes qui ont des amis ou des parents dans les provinces de l'Est, ou dans les états de la Nouvelle-Angleterre, désirant avoir des renseignements sur la province de Manitoba feraient bien de transmettre l'adresse de ces amis ou parents à M. LE COMMISSAIRE DE L'IMMIGRATION POUR LE MANITOBA, CHAMBRE 22, EDIFICE ALLIANCE, PLACE D'ARMES, A MONTREAL.

Les Cultivateurs qui ont besoin de main-d'œuvre, garçons de ferme, etc., pourraient en obtenir en écrivant à la même adresse; mais il faudra mentionner le prix offert, la durée de l'engagement et autres détails, s'il y a lieu.

Le Manitoba.

Mercredi 28 Fevrier 1906

Instruction Obligatoire

Il semble que le projet de loi sur l'instruction obligatoire ne prendra pas corps dans nos statuts.

Il y a, et il y aura toujours, des extrémistes et des utopistes.

Ce bill coercitif a été réclamé du gouvernement Roblin par un bon nombres de ministres protestants et de laiques de toutes nuances.

Mais le gouvernement parait se rendre un compte bien exact des inconvénients, des injustices, qui résulteraient d'une pareille loi.

A ceux qui s'inquiètent et qui se demandent avec nervosité ce que fera le cabinet manitobain, nous mettons sous les yeux une déclaration de M. Roblin. C'était en réponse à une députation de citoyens laiques et de pasteurs de Winnipeg:

"Messieurs, il y a des difficultés. Vous savez que les catholiques ont des écoles libres. Je ne consentirai pas à faire inspecter ces écoles alors que le gouvernement ne les reconnait pas comme des écoles publiques, quoique, pratiquement, elles soient publiques. Ce sont des écoles privées, allez donc trouver vous-mêmes le Bureau des Ecoles Publiques de Winnipeg pour lui demander d'accepter les écoles catholiques."

Voila une parole rassurante. M. Roblin a été, comme toujours du reste, franc et sans dol. Son attitude est d'un beau courage; son acte est d'une belle droiture. Et l'honorable M. Roblin ne bronchera pas; sa fermeté de caractère défiera tous les efforts.

La déclaration très nette du premier-ministre porte déjà ses fruits.

La commission scolaire de la ville de Winnipeg avait prié M. J. T. Gordon, le député de Winnipeg sud, de se charger de la passation de ce bill à la chambre M. Gordon se récuse et dit ne vouloir rien faire à moins qu'on ne régularise la situation anormale et injuste où se trouvent les catholiques de Winnipeg

M. Sampson Walker, député de Winnipeg-nord, invité après M. Gordon, à présenter ce bill à la chambre, a tenu le même langage que MM. Roblin et Gordon.

Voilà qui est suffisamment clair, nous l'espérons.

Dans les circonstances, nous ne jugeons pas nécessaire d'entreprendre une campagne contre le Bill en perspective.

Nous ne sommes pas tout-à-fait sans inquiétude pour l'avenir cependant: les gouvernements ne durent pas toujours

Nous sommes dans une fausse position et nous devrons peut-être en subir plus tard les conséquences.

Mais nous avons confiance que le gouvernement actuel—dont M. Roblin est le digne chef, saura peser toutes choses et ne fera d'injustice à personne.

L'Election de Maisonneuve

Le comté de Maisonneuve (Montréal) a été depuis longtemps une forteresse libérale.

Feu l'hon. M Prefontaine, qui avait le don de se faire aimer, en avait fait un château-fort qu'on croyait inaccessible aux conservateurs.

Le comté de Maisonneuve ne donnait-il pas près de 3000 voix de majorité au gouvernement l'année dernière?

Voilà que cette majorité formidable s'est évanouie, ou plutôt a sauté d'un plateau de la balance dans l'autre!

Le gouvernement fédéral a perdu ce comté vendredi dernier. Le candidat ouvrier, M. Verville, faisant la bataille sous la tutèlle des chefs conservateurs de Montréal a été élu par 1200 voix de majorité sur M. L. O. Grothé candidat libéral.

Le Canada et la *Presse* ont fait une campagne à fond contre M. Verville.

L'hon M. Brodeur, le chef et l'organisateur des forces libérales dans le district de Montréal, a dirigé la lutte au nom et au cri de sir Wilfrid Laurier. Son candidat était riche; il avait des relations; il pouvait compter sur le prestige et l'appui du gouvernement.

D'où vient donc ce revirement extraordinaire? Voilà ce que se demandent, depuis vendredi, les libéraux, tout abasourdis de ce coup de massue.

Cette défaite ministérielle est symptomathique. Elle marque une évolution très sensible—et très sensée—des esprits dans la province de Québec. Le nom de sir Wilfrid Laurier ne sera plus longtemps un objet d'enthousiasme aveugle, un paravent aux faiblesses libérales, un article d'engonement, disons le mot, un moyen d'*endiablement* pour les foules!

Désormais, si le premier-ministre veut gagner des élections, il devra montrer des œuvres, établir un programme, raisonner avec ses auditoires.

Le régime du lauriérisme a déjà fait dix ans; il a vieilli et s'est démodé considérablement, surtout depuis quelques mois.

Nous accueillons avec une vive satisfaction cette défaite libérale.

L'hon M. Brodeur, le ministre très quelconque dont la direction a subi un si magistral échec, doit réfléchir sur les périls de sa situation et sur les aléas de la vie publique en pays constitutionnel.

L'Hopital de Saint-Boniface

Plusieurs médecins éminents, aidés par des citoyens dévoués, font circuler des pétitions invitant le Conseil de Ville de Winnipeg à voter une allocation annuelle à l'Hôpital de Saint-Boniface.

Nous avons vu l'une de ces pétitions; elle se couvrait de fortes signatures: de celles de banquiers, de grands marchands, d'avocats de renom, de personnalités marquantes.

Nous souhaitons ardemment que ces démarches louables soient couronnées du succès qu'elles méritent.

L'an dernier, l'Hôpital de Saint-Boniface a soigné un nombre égal de malades à celui de l'Hôpital à Winnipeg, moins cent trente-quatre. La majorité de ces patients, que l'ambulance et le brancard nous aménent, sont de Winnipeg

Winnipeg a voté, cette année $150,000 à l'hôpital de Winnipeg; l'an dernier: $50,000. A part de ces octrois extraordinaires, cet hôpital, est doté par la ville d'une allocation annuelle de $20,000.

L'hopital de St. Boniface n'a eu de la Corporation de Winnipeg, depuis 1871, que la somme de $1,000!

Loin de nous l'idée de vouloir attribuer à des motifs inavouables cet état de choses. La ville de Winnipeg, cette magnifique et riche capitale de l'Ouest, a donné dans le passé trop de preuves de générosité d'esprit chrétien et philantrophique pour qu'on ait le droit de l'accuser de mauvais vouloir. Nous ajoutons volontiers qu'il n'y a guère de ville au Canada où l'on s'émeuve si facilement d'une détresse.

Seulement, il faut parler. Nous sommes heureux de la démarche entreprise par les médecins de l'hôpital de Saint-Boniface. Nous avons l'espoir que les échevins de Winnipeg, délibérant sur ce sujet, se rappelleront les titres de notre hôpital aux subventions municipales.

Prenons soin de nos malades; ayons pitié de ceux qui souffrent. Ayons aussi pitié des vaillantes femmes qui se dévouent à la tâche si pénible de panser les blessures et de veiller aux chevets.

Pourquoi, en fin de compte, réclament-elles de l'aide? Personnellement, s'en trouveront-elles mieux? S'en donneront-elles plus de luxe? Ces appels à la charité publique ne sont-ils pas faits plutôt dans le but d'alimenter et de développer des institutions devenues insuffisantes à recevoir toutes les misères qui réclament du soulagement?

Que les hôpitaux de nos Sœurs Grises ferment leurs portes, que ferons-nous de nos malades? On voit d'ici ce qu'il en coûterait aux finances municipales, aux bourses des particuliers, aux familles, pour empêcher tout ce monde de périr.

Nous soumettons ces observations à nos amis les échevins de de Winnipeg et leur demandons d'accueillir favorablement les pétitions qu'on leur présentera au nom de l'Hôpital de Saint-Boniface. Si l'on prenait dans Winnipeg, un plébiscite sur cette question, quatre-vingt dix par cent des contribuables voteraient à deux mains une forte allocation, nous en sommes sûrs.

L'Empereur Guillaume et l'Enseignement Religieux

L'Empereur Guillaume d'Allemagne, chef du Luthérianisme, Prince protestant vient de donner, une foi de plus aux chefs d'Etat, aux politiques, aux chefs de partis, une de ces leçons qui méritent d'être meditées surtout en Canada—où l'on travaille si activement, sous l'influence mystérieuse des loges, à la déchristianisation du peuple au moyen de l'Ecole *neutre*.

Les journaux catholiques allemands et ceux de la Pologne prussienne viennent de publier une lettre que l'empereur Guillaume II adressait à l'archevêque de Gnesen et Posen vers la fin de l'année passée:

Révérendissime Archevêque,

"Dans la lettre pastorale qui m'a été présentée, je lis avec plaisir que Votre Grandeur Révérendissime tend à fortifier *dans la foi chrétienne la génération qui grandit*, et à l'encourager à accomplir les *devoirs religieux* et civiques avec tout le respect dû aux autorités suprêmes de l'Eglise et de l'Etat."

"Mon gouvernement secondera volontiers *vos efforts qui ont pour objet de combattre la propagande de tendances subversives, au moyen d'une connaissance plus étendue des enseignements chrétiens.* J'espère en conséquence, que Votre Grandeur révérendissime aura soin de faire en sorte que vos subordonnés ecclésiastiques exécuteront les ordres qui leur sont donnés *par rapport à l'instruction*, dans les sentiments de fidélité envers l'Etat que Votre Grandeur leur prescrira [illegible]voir conformément à l'assurance qui m'en a été donnée.

GUILLAUME, ROI.

Le Subside Federal

L'hon M. Roblin, secondé par l'hon. M. Mickle, chef de l'opposition, a fait adopter lundi par la législature, une résolution demandant au gouvernement fédéral le rajustement du subside aux provinces. Cette résolution a été votée à l'unanimité.

Notes Politiques

Dit la *Patrie*, au sujet des élections municipales de la ville de Québec, où les candidats du régime Parent ont été écrasés:

"A la distance où nous sommes il nous est impossible de juger de la portée exacte du résultat de la campagne.

"L'inévitable sénateur Choquette a fait à St-Roch et à St. Sauveur des discours dans lesquels, s'il faut en croire le télégraphe, il aurait dit que d'autres interventions de la part de sir Wilfrid Laurier conduiraient à la défaite du premier-ministre, par ceux mêmes qui jusqu'ici lui ont donné leur enthousiaste appui.

"*La semence de la discorde semble s'être implantée fortement dans le sol politique de Québec.*"

Dans le Monde Religieux

Sa Grandeur Mgr l'Archevêque a fait un court voyage à Ste Rose du Lac, la semaine dernière.

***

M. l'abbé Dufresne, curé de Lorette, est malade à l'hôpital de Saint-Boniface

***

Le collège de Saint-Boniface possède depuis une semaine un procureur nouveau, le R. P. Arpin. Le R. P. Arpin arrive de Fort William, où il est remplacé par le R. P. Primeau S. J.

***

Mgr Dugas est sorti de l'hôpital depuis samedi; il était au choeur dimanche, à la cathédrale.

Demain commencera le mois de mars—le mois de Saint-Joseph, pour l'Eglise catholique.

Dans toutes les parties du monde, des prières spéciales seront dites à cette intention et au cours de tout le mois.

***

Nous lisons dans les *Cloches de Saint-Boniface*, du 15 février:

Une Gloire Manitobaine—Le R. Frère Arthur, Joyal, O. M. I., de la paroisse de Ste-Agathe, a remporté le "premier prix de métaphysique" à l'Université Grégorienne à Rome. C'est un prix de brave!

La santé du jeune philosophe oblat, brillant élève du Séminaire des Trois Rivières, l'a forcé de revenir au pays; il est, en ce moment au Scolasticat des Oblats à Ottawa.

***

Profession Religieuse chez les RR. SS. Grises—Le 6 février, Mgr l'Archevêque a présidé la profession religieuse de la Rde Sœur Laurendeau de Saint-Boniface, et de la Rde Soeur Boniface (Sparvier) du Lac Croche Sask

***

Prise d'habit à la Maison Chapelle.—Le 7 février 1906 Mgr l'Archevêque a donné le saint habit des Oblates du Sacré-Coeur et de Marie Immaculée à la Rde Soeur Marie-Estelle, (née Véronique Chartrand) de St-Laurent, Lac Manitoba.

Etaient présents: le R. P. Camper, O M. I., le R. P. Damase Dandurand, O. M. I., le R P. Lacasse, O. M. I., MM. les abbés Joseph Poitras, secrétaire, Th. Paré, diacre, assistant-Procureur, et Pierquin, minoré.

Chronique de la Province

STE ANNE DES CHENES

Mercredi, 14 février, Monseigneur l'Archevêque est venu à Ste Anne, pour la fête du Rvd. M. Giroux, curé de cette paroisse depuis bientôt 40 ans. Sa Grandeur était accompagnée d'un grand nombre de prêtres et d'amis, au nombre desquels étaient les RR. PP. Dugas supérieur, Drummond, du collège Saint-Boniface, Allard, Messieurs Béliveau, chancelier; A. Giroux, curé de La Broquerie, G. Bélanger curé de Selkirk, Th. Paré, procureur.

Par une attention délicate, et pour honorer Sa Grandeur, les employés du CNR, ont stoppé pour la première fois à la nouvelle station, distante de l'église d'un quart de mille.

Le soir, à 7 heures, eut lieu, selon l'usage, une séance dramatique et musicale à laquelle présidait Monseigneur. Cette fête a eu ni moins d'entrain, ni moins de succès que les précédentes. Le programme de la soirée fut exécuté d'une façon très agréable grâce au remarquable talent des acteurs et des actrices. Il y eut en effet des acteurs cette fois, et pour un coup d'essai, c'était bien un coup de maître. Les garçons ont fait merveille, sous la direction du Rev. M. Girofre, vicaire, qui avait bien voulu exercer son zèle à les préparer. C'était une idylle dramatique enfantine, en 1 acte, et en vers, "Les trente sous de Vincent de Paul" qui était offerte aux spectateurs; la scène se passe en 1588, près de Dax, pays natal de St. Vincent de Paul. Le thème de la pièce roule particulièrement sur les aspirations du jeune Vincent à pratiquer les oeuvres de charité dont il a été le premier instigateur. Citons, parmi les acteurs qui se sont fait les plus remarquer: Antonio de Margerie, dont l'accent si distingué et si ému, dans son rôle de Vincent ont arraché des larmes aux spectateurs, ainsi que J. Bte Duhamel, dans son rôle de vieillard, dont le langage prophétique a fait également pleurer les assistants. Le mousquetaire, L. Desautels, a rempli son rôle avec une crânerie toute milaire et légèrement matamore; Jos. Levack, avec son aplomb imperturbable, Ant. Desautels, Jos. Delorme, Jos Desautels, ont su interpréter leur rôle d'une manière tout-à-fait réussie.

Les intermèdes de musique et de déclamation qui ont suivi ont également fort intéressé l'assistance; Antonio de Margerie a encore excité l'admiration de tous par sa chansonnette militaire, exécutée avec un art parfait.

Une pièce morale, le "Prix de Vertu" a été interprétée par les grandes élèves du Couvent, dont quelques-unes sont actuellement à l'Ecole Normale. Le "Prix de Vertu" a pour objet de détourner les jeunes filles de la lecture des romans; il y avait dans ce petit drame des scènes véritablement poignantes. Melle Cordelie Dubuc a partitulièrement rendu son rôle à la perfection, et a émotionné tout l'auditoire. Les autres actrices ont eu également un grand succès. Et tous ces succès sont dus à ces admirables éducatrices, les Revdes Sœurs Grises, qui ont élevé tant d'enfants à Ste. Anne, depuis bientôt 30 ans, leur distribuant avec le pain de la science, celui de la vertu. De ce couvent de Ste Anne sont sorties déjà un grand nombre de religieuses, d'institutrices, et il est à souhaiter que la persécution contre les écoles catholiques du Manitoba ne fasse pas disparaître cette lignée de femmes chrétiennes et dévouées.

Une surprise était réservée à M. Giroux pour la fin de la séance: un billet de 100 piastres lui était offert, enveloppé dans un bouquet, et les paroissiens de Ste Anne avaient tenu également à offrir une jolie pièce d'or de 20 piastres à Mgr pour sa cathédrale.

Après la lecture des deux adresses à Mgr et à M. le curé, Monseigneur remercia les Revdes Sœurs, les enfants et les parents du plaisir goûté à la séance et de la générosité si grande de tous. Enfin M. Giroux, dont l'émotion pouvait à peine être contenue, adressa ses remerciements à Monseigneur, à ses confrères, aux enfants et aux paroissiens de Ste Anne, qui ont montré ainsi par leurs présents si magnifique l'attachement qu'ils ont pour leur vénérable pasteur.

Ville de St. Boniface

PROMULGATION DE DIVERS REGLEMENTS DE LA VILLE DE ST. BONIFACE.

Avis est donné que le Conseil de la Ville de St. Boniface a passé et approuvé les divers règlements ci-après mentionnés, étant tous des règlements créant des dettes pour la construction de certains ouvrages spéciaux et autorisant l'émission de débentures spéciales pour les divers montants respectifs ci-après énumérés, et pourvoyant au paiement de ces dettes par des taxes spéciales imposées sur les propriétés ayant front sur les dits ouvrages respectivement, savoir:

TROTTOIRS

No. du Règlement	Situation des ouvrages	Montant de la dette
344	Rue Lavérandrye, Côté Sud, de l'avenue Tache à la rue St. Joseph	$ 322 32
345	Rue Aubert, côté Sud, de la rue St. Joseph au lot 436, inclusivement	341.32
346	Chemin Ste Marie, côté Est, de la ruelle entre les lots de Paroisse 81, 82 à la 2me Avenue	627.26
347	Chemin Ste Marie, côté Ouest, de la rue Marion à l'avenue Taché	1130.38
348	Chemin Ste Marie, côté Est, de la rue Marion à la rue Eugénie	871.95
349	Rue Tissot, côté Sud, de la rue Laflèche au lot 1138, R. C. M. Pl 76	233.7[illegible]
350	Rue Lilian, côté Est, de la rue Marion au lot de Paroisse 92	272.73
351	Rue Deschambeault, côté Nord, de la rue des Meurons à la rue Youville	378.92
352	Rue Deschambeault, côté Sud, de la rue des Meurons à la rue Youville	350.63
353	Rue Aulneau, côté Est, de l'Avenue Hamel à la rue de l'hôpital	620.92
354	Rue Plinguet côte Sud, d'un point situé à 334 pd à l'est du lot P, à la maison de Johnson	608.69
355	Rue du Collège, côté Est, de l'avenue Provencher à la rue Lavérandrye	437 05
356	Rue du Collège, côté Est, de la rue Goulet à la rue Marion	138 04
357	Rue Marion côté Nord, de la rue du Collège à la rue St. Jean-Baptiste	399.30
358	Rue St. Joseph, côté Ouest de la rue de l'hôpital à la rue Goulet	585 38
359	Oak Avenue, côtés Est et Sud, de la rue Marion au Chemin Ste Marie	2265.40
360	Rue Tissot, côté Nord, de la rue Archibald à la rue Laflèche	277 51
361	Rue St Jean-Baptiste, côté Est, de l'avenue Cathédrale à l'avenue Provencher, et sur l'Avenue Provencher, côté Sud, de la rue St. Jean-Baptiste au terrain des Sœurs	689.70
362	Rue Lavérandrye, côté Nord, de la rue St. Joseph à la rue du Collège	271.59
363	Rue Laverandrye côté Sud, de la rue du Collège à la rue St. Jean-Baptiste	477 42
364	Rue Notre-Dame, côté Nord, de l'avenue Taché à la rue St. Jean-Baptiste	1261.61
365	Rue Eugénie, côté Sud, de la rue St. Jean-Baptiste à la rue des Meurons	581.62
366	Avenue de la Cathédrale, côté Sud, de la rue Aulneau à la rue des Meurons	1008.54
367	Rue Notre-Dame, côté Nord, de la rue St. Jean-Baptiste à la rue Thibault	346.30
368	Rue Eugénie, côté Nord, du chemin Ste Marie à l'avenue Taché	475.20
369	Rue du Collège, côté Ouest, de la rue de l'Hôpital à la rue Kitson	1365 69
370	Rue Horace, côté Nord, de l'avenue Taché au chemin Ste Marie	326.70
371	Avenue Taché, côté Est, de la troisième Rue à la quatrième rue	270.50
372	Rue Dumoulin, côté Sud, de l'hôtel de Ville à la rue St. Jean-Baptiste	524.34
373	Troisième rue, côté Sud, de l'avenue Chandos au chemin Ste Marie	178 40
374	Rue des Meurons, côté Ouest, de l'avenue Cathédrale à la rue Marion, et rue Marion, côté Nord, de la rue des Meurons à Oak Avenue	1902.81
375	Avenue Chandos, côté Est, de la troisième rue à la quatrième rue	297.84
376	Rue du Collège, côté Ouest, de la ruelle entre les lots de Paroisse 81, 82, à la 2me Avenue	283.60
377	Rue Laflèche, côté Est, de la rue Tissot à la rue Dumoulin	392.04
378	Rue Notre-Dame, côté Nord, de la rue Laflèche au lot 1030	308.00
379	Rue Kitson, côté Sud, de l'avenue Taché à la rue St. Joseph	463.48
380	Avenue Taché, côté Est, de la rue Lavérandrye à la rue Messager	772.70
381	Chemin Ste Marie, côté Ouest, de la seconde Avenue à la rue Gagnier	857.01
382	Avenue Crawford, côté Est, de la troisième Rue à la quatrième rue	275.00
383	Rue des Meurons, côté Ouest, de la rue Marion à la rue Dubuc	904.20
384	Avenue Hamel, côté Nord, de la rue Aulneau à la rue Ritchot	286.44
385	Rue Archibald, côté Ouest, de la rue Plinguet à la rue Tissot, et sur la rue Tissot, côté Sud, de la rue Archibald à la rue Laflèche	708 [illegible]9

NIVELLEMENTS

No. du Règlement	Situation des ouvrages	Montant de la dette
386	Ruelle située en arrière des lots 1 à 9, Plan 692 et 1 à 6, Plan 737	276.53
387	Rue Eugénie, de l'avenue Taché au chemin Ste Marie	2126.30
388	Rue Horace, de l'Avenue Taché au chemin Ste Marie	3690 35

EGOUTS

No. du Règlement	Situation des ouvrages	Montant de la dette
389	Chemin Ste Marie, de la rue Marion à l'avenue Taché, et Oak Avenue, de l'avenue Taché à la rue Marion	17787.00
390	Avenue Taché, de la rue Marion à la coulée de l'hôpital	6360.40
391	Avenue Taché, de l'avenue Provencher à la rue Masson et rue Masson, de l'avenue Taché à la rue Aulneau	4354.90
392	Rue Lilian, de la rue Marion sur toute sa longueur	1612.00
393	Rue Desautels, de la rue Youville à la rue Des Meurons et rue Des Meurons, de la rue Desautels à l'Avenue Provencher et Avenue Provencher, de la rue des Meurons à la rue Thibault	6539.80
394	Rue Aulneau, d'un point situé à 500' du centre de l'avenue Provencher à l'avenue Hamel	3977.80
395	Avenue de la Cathédrale, de la rue Aulneau à la rue des Meurons	5832.20
396	Avenue Provencher, de la rue Des Meurons à un point situé à 500' Est	1850.00
397	Rue Langevin, de l'avenue de la Cathedrale à l'avenue Hamel	2368.40
398	Rue Dumoulin, de la rue St. Jean-Baptiste à la rue Thibault	2556.00
399	Rue Horace, de l'avenue Taché à la rue St. Jean Baptiste	7830.90
400	Rue Goulet, de l'avenue Taché au lot 12 inclusivement, Bloc 4, Plan 386	7123.60
401	Rue de l'hôpital, de l'avenue Taché à sa fin Est	6512.00
402	Rue Berry, de l'avenue Taché à sa fin est	6152 00
403	Rue Bertrand, de l'avenue Taché à sa fin Est	6152 00
404	Trottoir Granolithique sur l'avenue Taché, Côté Ouest, de la rue Dumoulin à l'avenue Provencher, et avenue Provencher, sur une longueur de 40' dans la direction Ouest	757.86
405	Règlement pour pourvoir à la consolidation des montants requis pour améliorations locales et pour l'émission de débentures, tel que mentionné dans les règlements Nos 344 à 384, inclusivement.	
406	Règlement pour pourvoir comme dans le cas précédent à la consolidation des règlements Nos. 389 à 403, inclusivement.	

Quiconque désirerait faire annuler les dits règlements ou aucun d'eux, en tout ou en partie, devra faire une demande à cet effet à un juge de la cour du banc du Roi siégeant en chambre dans les deux semaines qui suivront la publication de cet avis pendant trois semaines consécutives, une insertion par semaine, dans le Journal "Le Manitoba" dans le "Norwood Notes" et une fois dans la "Manitoba Gazette," sinon sa demande ne pourra être entendue.

St. Boniface, ce dix-neuvième jour de février 1906.

THEO. BERTRAND,
Secrétaire-Trésorier

AVIS est par le présent donné que la "Manitoba and Keewatin Railway Company" demandera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, un Acte modifiant les Actes constituant la compagnie en corporation, en prolongeant le délai pour commencer et terminer les lignes de chemin de fer et autres travaux que la compagnie est autorisée à construire, et permettant à la compagnie de se fusionner avec la "Hudson Bay and North-West Railways Company."

CHRYSLER, BETHUNE ET LARMONTH,
Solliciteurs de la compagnie.

Daté à Ottawa ce 8e jour de décembre 1905.

Ville de St-Boniface

EGOUT

AVIS est par les présentes donné que le conseil de la Ville de Saint-Boniface a décidé de faire, comme améliorations locales à être payées par taxes spéciales, les ouvrages suivants, savoir:

Un canal d'égoût souterrain sur la rue Horace, de l'avenue Tache au chemin Ste Marie. Coût approximatif $1801.25.

Un canal d'égoût souterrain sur l'Avenue Provencher entre les rues Laflèche et Archibald. Coût approximatif $1224.30.

Il sera chargé aux propriétés ayant front ou aboutissant aux parties des rues ci-dessus mentionnées, de chaque côté, une somme de $2.00 par pied de front pour la construction de l'égoût.

La Ville émettra des débentures d'amélioration locale pour un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût de ces ouvrages, et dans chaque cas respectif cotisera et prélèvera annuellement des taxes de frontière (frontage rates) égales et uniformes sur les propriétés ayant front sur ces parties des rues sur lesquelles seront faits les dits égoûts et à un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites débentures en quinze années, l'intérêt devant être calculé à quatre par cent par an sur la dette créée, et à trois pour cent sur le placement du fonds d'amortissement en computant les dites taxes.

Et à moins que dans un mois à compter de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété réelle affectée, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété, ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces ouvrages et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Ville de St. Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter les dits ouvrage et à prélever des taxes spéciales de frontière comme dit ci-dessus.

St. Boniface, 28 février 1906.

(Par ordre) THEO. BERTRAND,
Sec.-Trésorier.

Ville de St. Boniface

PROLONGEMENT DE LA RUE BERTRAND

Avis est présentement donné qu'à une séance du Conseil de la Ville de St. Boniface qui sera tenue le neuvième jour d'avril prochain 1906, à huit heures du soir, dans la salle du Conseil, dans l'Hotel de Ville, c'est l'intention du dit Conseil municipal de prendre en considération un règlement pour le prolongement de la rue Bertrand telle qu'il est indiquée sur le plan d'arpentage de partie du lot de paroisse No. 87 Saint-Boniface, enrégistré au bureau des titres à Winnipeg comme plan No. 692, depuis son extremité Est actuelle jusqu'à la rue Des Meurons, le dit prolongement devant être d'une largeur uniforme de 50 pieds et en droit ligne au travers des lots de paroisse 87 et 80; le terrain à être employé pour ce prolongement pouvant être plus particulièrement décrit comme suit; Commençant à un point situé à l'angle Nord-Est de l'extrémité Est de la dite rue Bertrand telle qu'indiquée sur le dit Plan No. 692; de là, vers l'Est, et en droite ligne suivant la limite Nord du dit lot de paroisse No. 87 jusqu'à la rue Des Meurons; de là, vers le Sud, sur le côté Ouest de la rue Des Meurons 50 pieds; de là, vers l'Ouest et parallellement à la ligne ci-dessus au lot 40 du dit plan 692; de là, à angle droit, vers le Nord 50 pieds jusqu'au point de départ;—et qu'à la dite séance, et avant que le dit règlement soit passé, le dit conseil entendra personnellement, ou par Conseil ou Procureur, toute personne dont la propriété pourrait en être préjudiciellement affectée, et qui demandera à être entendue.

Avis est aussi donné que le Conseil de la Ville de Saint-Boniface a décidé de faire comme amélioration locale le dit prolongement de la rue Bertrand au coût approximatif de $3573.90 cette somme comprenant la compensation accordée aux propriétaires pour le terrain nécessaire à cette fin ainsi que les frais de terrassement et autres frais encourus ou à encourir pour l'ouverture et le prolongement de la dite rue.

Le Conseil ayant déterminé que l'ouvrage projeté est, dans une certaine mesure, dans l'intérêt de la ville en général, et aussi que certains terrains, bien que ne faisant pas front sur icelui, en seront cependant spécialement bénéficiés, le coût en sera supporté comme suit. Une moitié par les propriétés ayant front sur le dit prolongement de rue, un quart par la ville en général et l'autre quart par les lots compris dans les plans Nos. 692 et 737.

Pour payer le coût de cet ouvrage la Ville émettra des débentures d'amélioration locale, à un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût de cet ouvrage, et prélèvera annuellement une taxe égale et uniforme, par chaque pied de front, tant des propriétés aboutissant à la dite rue prolongée que des autres propriétés bénéficiées, dans les proportions ci-dessus mentionnées, et ce pour un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites débentures en 10 années, l'intérêt étant calculé, dans la computation de la dite taxe annuelle, à raison de 4 pour cent par an sur la dette créée, et à raison de 3 pour cent par an sur le placement du fonds d'amortissement.

Et à moins que, dans un mois à compter de la publication de cet avis, les propriétaires de la propriété, réelle affectée, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de cet ouvrage et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Ville de Saint-Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter le dit ouvrage comme susdit, acquérir les terrains et prendre toute autre mesure nécessaire, et à imposer et prélever une taxe spéciale comme dit ci-dessus.

St. Boniface, 28 février 1906.

Par ordre, THEO. BERTRAND,
Secrétaire-Trésorier.

Un joli Mariage

Notre ami M. Adrien Potvin, assistant-inspecteur des Ecoles Publiques, se mariait samedi à mademoiselle B. Lachance, une gentille canadienne-française de Saint-Norbert.

La bénédiction nuptiale a été donnée à l'église de la paroisse, par M. l'abbé Benoit, de Saint-Jean-Baptiste, ancien confrère de classe du marié.

M. Roger Goulet servait de père à M. Potvin; M. H. de Moissac, de Saint-Norbert, remplissait les mêmes fonctions auprès de la mariée.

M. Potvin avait aussi comme témoin M. Joseph Bernier, qui partageait cet honneur avec mademoiselle de Moissac.

Il y eut musique et chant au cours de la cérémonie.

Le déjeuner de noces fut servi chez madame Lachance, mère de la mariée. Ce déjeuner fut delicieux; M. l'abbé Cloutier l'honora de sa présence; on sabla le champagne à la prospérité des nouveaux époux.

Monsieur et Madame Potvin résideront à Saint-Boniface. Nous leur offrons des voeux de bonheur et des félicitations.

***

M. Potvin a été successivement complimenté à l'occasion de son mariage, par l'Union Ste-Cécile, dont il est l'un des membres les plus éminents; par les élèves de l'Ecole Normale, et par ses amis en général; ces derniers se sont réunis à la salle du *Bazar* jeudi soir. Il y a eu présentation d'une bourse, discours et musique. M. Potvin a fait un joli héros de démonstration et s'est montré à chaque occasion, orateur délicat et ami sympathique.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Une grande exposition du Dominion aura lieu à Calgary en 1908.

—M. Jos Holland, de Warroad, était parmi nous ces jours derniers en voyage d'affaires.

—Huitres fraîches, reçues tous les jours au restaurant de M. C. E. Turenne avenue Taché.

—M. J. A. Prendergast, est arrivé hier de Montréal, où il était allé assister aux funérailles de sa mère.

—M. J. A. Senécal, est arrivé d'Edmonton ces jours derniers, ayant fini là ses travaux de construction.

—Une bonne servante demandée au No 52 Rue LaVérandrye: une personne faisant le blanchissage préférée.

—Un fromager Français, demande emploi dans ce métier. Ecrire à G. J. P. D., boite 52, St. Boniface, Man., Can.

—M. Vézina Couture est à se faire construire une maison sur la Rue Ritchot. M. Félix Cottonier en est l'entrepreneur.

Monsieur Bonin, et mademoiselle Bonin, de Port Arthur, sont en visite à Winnipeg, les hôtes de madame Félix Chénier, Steele Block.

—Nos félicitations à nos jeunes amis du collège de Saint-Boniface, qui continuent leur succès dans la ligue intercollégiale du hockey.

—M. Eluéar Beaupré, fils de M. E Beaupré, rue Masson, est retourné dimanche à Montréal après une visite de quelques jour, à Saint-Boniface.

—M. Jos Cusson, de cette ville doit partir dans quelques semaines pour Somerset où il résidera à l'avenir, ayant fait l'acquisition d'un hotel à cet endroit.

—A vendre: une maison neuve située sur la Rue Dumoulin, No. 168 est offerte en vente à de bonnes conditions et prix raisonnable. S'adresser au Bureau du MANITOBA.

—On nous prie d'annoncer que l'Hon. juge Prud'homme parlera de son récent voyage en Europe devant le cercle 230 de l'A. C. B. M. à Saint-Boniface, aux assemblées du 5 et du 19 mars prochain. Les membres de cette société sont invités à se rendre en nombre à ces assemblées.

—Les petites villes du Nord-Ouest grandissent avec une rapidité qui fait plaisir. Il ne se passe pas de semaines sans que les banques s'installent dans ces villes. Ainsi, Saskatoon, un endroit tout neuf, compte quatre banques depuis un mois. Tout marche sur ce train et dans cette proportion. Ayons une bonne récolte cet été, et ce sera le commencement d'une ère de prospérité matérielle bien accentuée.

—Madame Oliva Bénard a célébré son 22ème anniversaire de naissance samedi dernier; à cette occasion elle a reçu plusieurs présents. Comme toujours M. et Mde Bénard ont offert à leurs hôtes une cordiale hospitalité.

—ON DEMANDE une servante pour ouvrage de famille; pas d'enfants, pas de blanchissage, de bons gages.

S'adresser
Madame (Juge) DUBUC,
157 Rue Hargrave Winnipeg.

HOULE-MICHAUD

Jeudi, le 15 dernier, à 9½h. au milieu d'un grand concours de parents et d'amis, M. David Houle de St. Maurice, autrefois de Saint-Boniface, Manitoba conduisait à l'autel de l'église paroissiale de St. Barthélemi, Mademoiselle Marie-Louise Michaud, fille de feu Louis Michaud.

Le Révérend M. O. Laferrière, Curé de St. Lin des Laurentides, oncle de la mariée, donna la bénédiction nuptiale.

Agissaient comme témoins, l'Honorable A. A. C. Larivière pour l'époux, et pour l'épouse son oncle le docteur L. P. B. Michaud, de Montréal.

L'église était décorée avec goût; il y eut aussi musique et chant.

La mariée était d'une élégance fort remarquée; elle portait un bouquet de roses blanches.

De nombreux et riches cadeaux furent reçus.

Immédiatement à l'issue du mariage, un léger et délicieux goûter fut servi à l'Hôtel Julien. A midi, l'heureux couple partait pour un voyage d'une semaine dans la capitale Ottawa.

Nous offrons à Monsieur et à Madame Houle nos meilleurs voeux et souhaits.

Ville de Saint-Boniface

PROLONGEMENT DE LA RUE AULNEAU.

Avis est présentement donné que le Conseil de la Ville de St. Boniface a décidé de faire comme amélioration locale le prolongement de la rue Aulneau depuis l'Avenue Hamel jusqu'à la rue de l'Hôpital, tel que determiné par le Règlement No. 340 de la dite Ville de Saint-Boniface, au coût approximatif de $3,049 02, cette somme comprenant la compensation accordée aux propriétaires pour le terrain nécessaire à cette fin ainsi que les frais de terrassement et autres frais encourus ou à encourir pour l'ouverture et le prolongement de la dite rue Aulneau.

Le Conseil ayant déterminé que certains terrains, bien que ne faisant pas front sur l'ouvrage projeté, en seront cependant spécialement bénéficiés, le cout en sera chargé et réparti contre les propriétés suivantes et dans les proportions suivantes, savoir;

¼ par la Ville en général ¼ par les lots de Paroisse 80, 83, 84 et 85, la propriété des Sœurs de la charité de l'hôpital général de St. Boniface, ¼ par les autres propriétés faisant front ou aboutissant sur la présente rue Aulneau, et l'autre ¼ par les lots 11 à 79, Plan 711, les lots 7 à 68 Plan 737, et les lots 10 à 102, Plan 692

La Ville émettra des débentures d'amélioration locale, à un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût de cet ouvrage et prélèvera annuellement une taxe égale et uniforme par chaque pied de front tant des propriétés aboutissant à la dite rue prolongée que des autres propriétés bénéficiées dans les proportions ci-dessus mentionnées, et ce pour un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites debentures en 15 années, l'intérêt étant calculé dans la computation de la dite taxe annuelle à raison de 4 pour cent par an sur la dette créée, et à raison de 3 pour cent par an sur le placement du fonds d'amortissement.

Et à moins que, dans un mois à compter de la publication de cet avis, les propriétaires de la propriété réelle affectée, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété, ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de cet ouvrage et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Ville de Saint-Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter le dit ouvrage comme susdit acquérir les terrains et prendre toutes autres mesures nécessaires, et à imposer et prélever une taxe spéciale comme dit ci-dessus.

St-Boniface, 14 février 1906.

Par ordre, THEO. BERTRAND,
Secrétaire-Trésorier.

L'AMOUR MATERNEL



C'est en face des multiples obligations d'une mère de famille, que l'on apprécie bien que le meilleur héritage est encore une bonne santé.

Mères, tous vos efforts doivent tendre vers ce but.

Si vous êtes fortes et vigoureuses, vos enfants seront bien constitués. Vous leur transmettrez le plus précieux des dons: une bonne santé.

Veillez donc tout d'abord sur vous-mêmes. Prenez un soin jaloux de votre santé. Soignez-vous avec discernement. Soyez sages, prudentes et laissez-vous bien aviser.

Puis, prenez soin de vos filles. Oui, de vos filles surtout. Vous savez à quoi ces pauvrettes seront en butte. Elles suivront la même voie que vous avez parcourue. Préparez-les à faire face à tant de périlleux assauts. Vous pouvez leur exempter bien des maux à ces gentilles fillettes, si seulement vous écoutez la voix de l'expérience.

Que dit-on de toutes parts, et que prouvent les milliers de témoignages que vous lisez tous les jours, sinon que les Pilules Rouges procurent aux filles et aux femmes une santé robuste?

Servez-vous-en, mères dévouées qui ne rêvez qu'au bonheur et au bien-être des vôtres.

C'est seulement lorsque vous aurez bien compris l'importance de ce conseil, que vous aurez rempli toutes vos obligations vis-à-vis de vos enfants et de vous-mêmes.

Alors ceux-là comprendront également tout ce qu'ils vous doivent, car ils seront sains, forts et vigoureux. Dans ces conditions, ils vous béniront éternellement et leur reconnaissance se plaira à exalter l'AMOUR MATERNEL.

Aux femmes qui ne peuvent pas avoir d'enfant ou qui ont des enfants chétifs, nous disons: "Prenez les Pilules Rouges et vous verrez que les choses changeront d'aspect." Demandez à vos voisines et à vos amies qui en ont fait usage ce qu'elles ont retiré de ce remède. Nous savons d'avance la réponse qui vous sera faite.

Les Pilules Rouges guérissent l'anémie, la chlorose, la neurasthénie, la faiblesse générale, les maux d'estomac, les migraines, les irrégularités, le beau mal, les troubles du retour de l'âge, etc. Elles sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi par la malle, sur réception du prix, 50 cts. pour une boite, $2.50 pour six boites. Adressez: CIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE,
274, rue Saint-Denis, Montréal.

NOTICE

Rural Municipality of DeSalaberry

SALE OF LANDS.

Under Section 178, Chapter 117, of the Rhvised Statutes of Manitoba, 1902. I do hereby give notice that, on Thursday, the 15th day of March, 1906, at 12 o'clock, noon, at the Municipal Hall, at St. Pierre, Manitoba, I will proceed to sell, by public auction, the following lands, for which the Municipality has Torrens Titles:

Description of Lands	Sections	Township	Range-east
SE¼. 9 & N½ of NF¼	4	4	4
NE¼ & E½ of NW¼	9	4	4

Dated at St. Pierre, Manitoba, this 15th day of February, A.D. 1906

PAUL CHENARD,
Sec.-Treasurer.
Municipality of DeSalaberry.

AVIS

Des soumissions cachetées et marquées "Tenders for excavation in Drainage District No. 5" (qui est située dans les Township 6, 7, 8 et 9 rang 3, 4 et 5, Est) seront reçues jusqu'à samedi le 10 mars, A.D. 1906, pour la construction de certains canaux.

Le total approximatif de l'excavation sera de 808,000 verges cubiques, dont 485,000 devront être faites au drageur.

Les plans, devis et spécifications peuvent être vus au bureau de l'ingénieur en chef du Département des Travaux Publics, Winnipeg.

Chaque soumission devra mentionner un prix par verge cubique pour les classes suivantes d'excavation i. e., drageur, scraper, travail de station et en grade.

Un chèque au montant de 5 par cent de la soumission doit l'accompagner et sera confisqué par le gouvernement du Manitoba si les soumissionnaires refusent ou négligent de remplir leur contrat.

La soumission la plus basse ou une soumission quelconque ne sera pas nécessairement acceptée.

R. ROGERS,
Ministre des Travaux Publics.
Winnipeg, 26 fevrier 1906.

LOTS A ST. JAMES

25x127 Pieds

$40 chacun	$2 COMPTANT, $1 PAR MOIS; PAS D'INTÉRÊT.	$40 chacun

Procurez ce terrain avant que les chemins de fer ne s'en emparent.

H. B. HARRISON & CO.
Chambre 8, Bloc Baker. - - - Phone: 2717
U. LABOSSIERE.
C. N. Hotel St. Boniface.

Special pour Samedi 3 Mars

— CHEZ —

O. COUTURE & CO.

RUE DUMOULIN, - - ST BONIFACE.

Thé de Bœuf "Natri-ox" bouteille d'un once 15c; bouteille de 2 onces 25c; bouteille de 4 onces 40c, et bouteille de 20 onces pour 75c la bouteille. Petit Pois fin Français Importé, 10c la boîte.

Confiture "Red Cross Brand," de première qualité, chaudière de 7 livres pour 50c. "Corn Starch" 4 Paquets pour 25c. "Pork and Beans," Fèves au lard "Clark" par boite 5c.

Beurre frais moulé la livre 22½c.

Oeufs de choix par doz. 20c.

Môrue verte, 4 livres pour 25c.

35 % d'escompte sur toutes nos Chaussures de Feutre; Mocassins, Mitaines et Gants; "Fancy," Mitaines et Gants de travaille; et Coats en Duck doublé en fourrure; 35 % d'escompte.

Pour Argent Comptant Seulement, meme ceux qui ont des comptes ouver avec nous.

NOUS NE DONNERONS PAS DE COUPONS SUR CES ACHATS.

100%

De reduction sur les Tabacs

CHEZ

O. COUTURE & CO.

Rue Dumoulin, - St. Boniface.

Tabac a Fumer en Plug

Silver Bell 8 à la livre, prix régulier 10 pour 5. Long Tom 8 à la livre, prix régulier 10 pour 5. May Flower 8 à la livre, prix régulier 10 pour 5. Poker 8 à la livre, prix régulier 10 pour 5. Poker 3 à la livre, prix régulier 25 pour 15.

Tabac a Chiquer

Long Tom 8 à la livre, prix régulier 10 pour 5. May Flowers 8 à la livre, prix régulier 10 pour 5. Golden Bell, plug de 13 oz, prix régulier 50 pour 25. Spann Rolt, prix régulier 5, 2 pour 5.

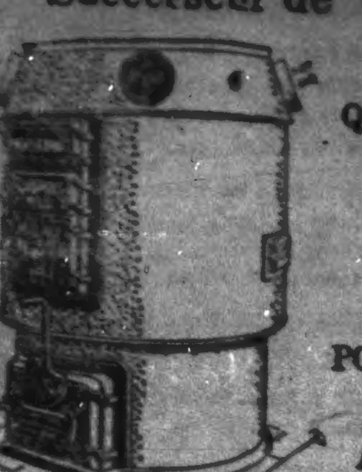
Tabac a Fumer en Paquets

Ocean Mixture 10 à la livre, prix régulier 10 pour 5. Rose Quesnels 10 à la livre, prix régulier 10 pour 5. Rose Quesnels 5 à la livre, prix régulier 15 pour 10. Polo, Tabac à Cigarette, prix régulier 10 pour 5. Silver Bell en boite de ferblanc fancy, prix régulier 20 pour 10. Kodac en boite de ferblanc fancy, prix régulier 25 pour 15.

Tous ces Tabacs sont en parfaite condition et sont de la Rock City Tabacco Co'y, si avantageusement connus.

S. M. Jean

Successeur de GUILBAULT & CIE.



— IMPORTATEUR DE —
QUINCAILLERIE,
FERBLANTERIE,
HUILE, PEINTURE,
HARNAIS, ETC., ETC.
Assortiment considérable de
POELES et USTENSILES de CUISINE
A VENDRE
AUX CONDITION LES PLUS AVANTAGEUSES.

Gréement de beurreries et de fromageries. Atelier de ferblanterie et réparations de toutes sortes.

Coin des Avenues Provencher et Tache, SAINT-BONIFACE.
BOITE DE POSTE, 170. - - TÉLÉPHONE, 604.
13-3-01.

J. P. Raleigh,

D.D.S.—DENTISTE.
No. 536½, Rue Main, Winnipeg
BLOC CHRISTIE,
Coin des rues Main et James.

La population française sera toujours certaine d'avoir satisfaction en allant chez M. le Dr Raleigh. Ouvrage garanti
N'oubliez pas la place:—

536½, *Rue Main, Winnipeg*

Peintre - - Decorateur

M. Gabriel Arial a l'honneur d'annoncer au public qu'il a ouvert un atelier de peintures et décorations, Avenue Provencher. M. Arial s'est assuré le concours d'artistes décorateurs diplômés. Décorations de salons, dorures, peintures en faux bois, (sans enlever nécessairement les tapis); aussi nettoyage de meubles, pianos, etc; aussi l'extérieur des maisons. Nos ouvrages sont nos meilleures références.

TELEPHONE: 2956.

JOS COUTU & FILS,

ENTREPRENEURS DE POMPES FUNÈBRES
BLOC DU "MANITOBA," PRÈS DU PONT DE ST-BONIFACE.

NOTRE MOTTO sera:—Satisfaction à tous et prix très modérés.

Etant les seuls entrepreneurs de pompes funèbres Canadiens Français de la province.—notre enseigne en fait foi,—nous sollicitons l'encouragement de tous nos compatriotes.

Nous nous occuperons aussi de l'embaumement à des prix très raisonnables.

Pour service de nuit: s'adresser à Jos. Coutu et Fils, coin des rues LaVerandrye et St. Joseph.

TEL. 2084

AVIS est donné par le présent qu'une demande sera adressée au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte constituant une compagnie qui sera designée, "La Compagnie des lignes d'embranchement du Grand Tronc Pacifique," avec faculté de construire et d'exploiter les lignes suivantes parmi d'autres lignes de chemin de fer. Depuis et autour de Winnipeg à travers les districts environnants et jusqu'aux frontières du Manitoba subordonnément à l'approbation du Gouverneur en conseil. Depuis Brandon jusqu'à une jonction avec le chemin de fer Grand Tronc Pacifique. Depuis Brandon jusqu'à la ligne frontière entre le Canada et les Etats-Unis; depuis les terminus nord d'aucunes des dites lignes d'embranchement se prolongeant vers le nord à partir du chemin de fer Grand Tronc Pacifique jusqu'aux rives de la Baie d'Hudson; Ainsi que toutes lignes de voies ferrées que la compagnie jugera de temps à autre à propos d'exploiter conjointement avec le réseau de chemin de fer Grand Tronc Pacifique, subordonnément à l'approbation du Gouverneur en conseil avec tous les pouvoirs d'habitude accordés aux Compagnies de chemin de fer par l'acte des chemins de fer, et de plus les pouvoirs suivants. D'affréter des vaisseaux; Etablir et recouvrir des frais encourus pour transport océanique, etc., et exproprier des terrains pour ces fins. Emettre des obligations sur toutes ses propriétés. Construire et exploiter des lignes de télégraphe et de téléphone, sous-marines, des ponts pour le trafic général. Développer des terrains et chutes d'eau, aider aux habitants, et de vendre, louer à, ou acquérir d'autres chemins de fer.

W. H. BIGGAR.
Solliciteur des requérants.

Daté à Montréal, ce 30me jour de janvier, 1906.

AVIS

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNÉ que la Western Canada Flour Mills Company, Limited, fera demande à la présente session de la législature de la Province du Manitoba d'un acte confirmant et légalisant le règlement No. 337 de la Ville de St. Boniface accordant à la dite Compagnie une exemption limitée de taxation pour une période de 20 ans.

Daté à Winnipeg, 1er févriar 1906.

FISHER, WILSON & EWART,
Avocats des requérants.

V. W. HORWOOD

ARCHITECTE.
177 Rue McDermot. Telephone: 2718

Plans et devis faits sur commande pour: résidences, édifices publics, etc. Les plans du nouvel hotel-de-ville de Saint-Boniface ont été faits par M. Horwood.

—Des amis, anxieux, sollicitent des nouvelles d'un enfant de 14 ans, Raymond Roff, parti de Emerson le 23 janvier. Signalement: hauteur, 5 pieds et 3 pouces; yeux et cheveux noirs, figure ouverte et d'apparence agréable; dentier assez irrégulier. Une récompense est offerte à qui donnera des renseignements. Ecrire à Frank Roff, Emerson, Manitoba.

ATLANTIC STEAMSHIP AGENCY

Allan, St. John à Liverpool.
Corinthian .... 3 Mars
Tunisian .... 10 Mars
Deux jours plus tard à Halifax.
Dominion, Portland à Liverpool.
Southwark .... 3 Mars
Kensington .... 17 Mars
Can. Pac. S S. Co, St. John à Liverpool.
Lake Champlain .... 3 Mars
Lake Erie .... 17 Mars
White Star, New-York à Liverpool.
Teutonic .... 7 Mars
Baltic .... 14 Mars
White Star, Boston à Liverpool.
Cymric .... 21 Mars
Cymric .... 26 Avril
French, New-York à Havre.
La Touraine .... 1er Mars
La Gascogne .... 8 Mars
American, New-York à Southampton.
New-York .... 3 Mars
St. Louis .... 10 Mars
Cunard, New-York à Liverpool.
Cappania .... 3 Mars
Carmania .... 10 Mars
Red Star, New-York à Antwerp.
Fridland .... 3 Mars
Vanderland .... 10 Mars
North German Lloyd, New-York à Bremen.
Brandenburg .... 1er Mars
Kaiser Wilhelm Der Grasse .... 6 Mars
Athlantic Transport Co., New-York à London.
Minnehaha .... 3 Mars
Minneapolis .... 10 Mars
Hamburg American, New-York à Hamburg
Amerika .... 1er Mars
Pannsylvania .... 10 Mars

Billets pour les ateaux à vapeur vendus pour et de toutes les parties du monde. Service direct au Havre, Boulogne-Sur-Mer Anverps et autres points sur le continent
Pour plus d'informations s'adresser à,

W. P. F. CUMMINGS,
Chambre 107, C. P. R. Depot.
Tel. 761-762. Winnipeg, Man.

BANQUE D'HOCHELAGA

CAPITAL AUTORISE, $2.000.000
CAPITAL entièrement versé $2.000.000
FONDS DE RESERVE......: $1.450.000

DIRECTEURS:
F. X St-Charles Prest.
Robt. Bickerdike M. P. P. V. Pres.
Hon. J. A. Rolland, J. A. Vaillancourt, A. Turcotte.
M J. A. Prendergast Gérant Général:
C. A. Giroux, - Gérant.

BUREAU PRINCIPAL, MONTREAL.

Succursales:
MONTREAL: Rue Ste Catherine Centre; Rue Ste Catherine Est; Rue Notre-Dame Ouest; Hochelaga; Pointe Saint-Charles

Joliette P. Q. — St Henri P. Q.
Louiseville P. Q. — St Jérome P. Q.
Québec P. Q. — Trois-Rivières P.Q.
Québec St. Roch P.Q. — Valleyfield P. Q.
Sorel P. Q. — Vankleek Hill Ont.
Sherbrooke P. Q. — Winnipeg Man.
Saint-Boniface, Man

Département d'Epargne,—Les dépôts sont reçus et portent intérêt, payable le 30 Novembre et le 31 Mai.

EMET des "Lettres de crédit Circulaires" pour les voyageurs, payables dans toutes les parties du monde; ACHETE, traites, or, argent et billets de banques des pays étrangers et VEND des chèques sur les principales villes du monde.

AGENTS EN ANGLETERRE: The Clydesdale Bank, Ltd., Crédit Lyonnais, Comptoir National d'Escompte.

AGENTS EN FRANCE: Crédit Lyonnais, Comptoir National d'Escompte de Paris, Société Générale, Crédit Industriel et Commercial.

A. J. C. FRIGON, Gerant.
Winnipeg.
E. BELAIR, Gerant,
Succ. de Saint-Boniface.

La Vraie Place

POUR VOS
Photographies
C'EST CHEZ
ARCHAMBAULT
284, rue Main, Coin de la rue Graham,
WINNIPEG.

Charrest & Bertram

Désirent annoncer aux citoyens de Saint-Boniface qu'ils ont ouvert un

ETAL DE BOUCHER

Coin des Rues Marion et Tache

Vous y trouverez les meilleures viandes, volailles et légumes, que vous pourrez acheter à bas prix.

Prix spéciaux pour les hôtels et maisons de pension.

Nous irons prendre vos commandes si vous le désirez.

CHARREST & BERTRAM
Téléphone 1563 AVE. TACHE
ST-BONIFACE.

FEUILLETON DU MANITOBA.

RANCUNE

LE PLAN DE MELLE ANGELIQUE

V

NO 12

—Monsieur Bernard...

—Parlez.

L'abbé sortit à reculons, effrayé de l'éclat du regard du maître de forges.

Resté seul Bernard se laissa choir dans son fauteuil ; il appuya sur son visage ses mains qui tremblaient nerveusement et resta longtemps sans bouger. Un contremaître qui venait lui parler se retira, le croyant endormi.

* * *

Le curé reprit la tête basse et les jambes lourdes le chemin de Clermonville. Il était fort mécontent de lui, se rendant cette justice qu'il s'était montré pitoyable dans son embassade ; il n'avait pu trouver aucun argument, aucune défense...

—Quand ce diable d'homme me regarde comme ça, se disait-il, cherchant une excuse à sa timidité, je ne sais plus où j'en suis. Il me méduse positivement, il me méduse. J'aurais dû lui dire...

A grands gestes de sa main droite— la gauche tenait son bréviaire— le bon curé mimait tout ce qu'il comptait faire entendre au maître de forges.

—Hé ! monsieur le curé, vous préparez votre prochain sermon ? lança tout près une voix grave et sympathique.

L'abbé regarda devant lui et salua Marc Durosel qui montait au pas de son cheval le chemin raide et pelé conduisant de Clermonville à la Vivonne.

—Bonjour, capitaine, dit le prêtre dont le visage soucieux se détendit un peu.

—Bonjour, monsieur le curé. Eh bien ; où en sont vos affaires ?

—Hélas !

—Ça ne s'arrange pas ?

—Au contraire.

—Diable ! comment allez-vous sortir de là ?

—Dieu le sait, mais moi, son pauvre serviteur, je l'ignore. Tenez, je suis encore tout ému ; je viens de parler à Bernard.

—Pour l'histoire de la cloche ?

—Oui. S'il voulait que Rose fût marraine, tout s'arrangerait.

—Rose ! marraine avec le comte ?

—Oui.

—Mais, mon bon curé, c'est de la démence... Et qu'a répondu Bernard.

L'inquiétude perçait dans la voix de l'officier.

—Oh ! c'est un excellent homme... il m'a donné une grosse somme pour mes pauvres et m'a mis à la porte très convenablement...

—Il n'était pas en colère ?

—Du tout.

—Il n'a rien cassé ?

—Mais, non.

—Fichtre ! c'est grave. Expliquez-moi l'affaire, monsieur le curé, voulez-vous ?

En parlant, Marc sautait à terre, prenait son cheval par la bride et se mettait à marcher à petits pas à côté du vieillard.

Au bout de cinq minutes, il savait tout ce qu'il désirait apprendre.

Quel peut être en ceci l'intérêt de la Conseillère ? se demandait-il.

Il eut été très satisfait que la démarche de l'abbé réussit. Ce serait un pas décisif qui le rapprocherait de la chère vision entrevue dans un rêve.

—Au revoir, monsieur le curé, dit-il tout à coup en lui tendant la main. A bientôt, et ne vous désespérez pas trop vite... Je suis votre allié, comptez sur moi.

—Dieu vous le rende, capitaine.

Marc se remit en selle et, cravachant son cheval, le lança au galop sur la route cahoteuse de la Vivonne.

En galoppant, il songeait :

—Eh ! quoi, le comte de La Roche-Caréyon, fiancé à sa belle cousine (l'amertume qui montait de son cœur lui séchait les lèvres), le comte Philippe accepterait d'être le compère de notre chère petite Rose. Qu'y a-t-il au fond de tout ceci ! Mais, je rêve... n'est-ce pas la duègne de Mlle de La Roche-Caréyon que j'aperçois dans le sentier là-bas ? Qu'est-ce que cela veut dire ?...

Il retint son cheval à pleins bras et l'arrêta non sans peine. Sa main sur ses yeux en abat-jour, il examinait la femme qui trottinait en bisançant son en-cas sur son épaule.

—C'est elle, c'est elle positivement. Elle ! à la Vivonne !...

Il n'eût été guère moins surpris d'apprendre que l'obélisque de la Concorde était en déplacement au bord de la Lizelle.

—Cette visite a-t-elle quelque rapport avec celle de l'abbé Lapierre ? Que se trame-t-il ?

Brusquement résolu, il tourna court dans l'étroit chemin que suivait la demoiselle de compagnie.

Celle-ci fit un mouvement effrayé en voyant arriver sur elle le cavalier. Elle regardait le fossé d'un air de détresse et se disposait à sauter sur l'autre bord au risque de mordre non la poussière mais la vase qui était au fond, lorsque le capitaine lui cria d'un ton de bonne humeur :

—Eh ! ne craignez rien, mademoiselle, le sentier est assez large pour nous deux, et mon cheval est bien élevé ; il ne mange pas les dames.

Ces paroles ne rassurant point Mlle Angélique, l'officier descendit, passa la bride à son bras et s'approcha.

—Vous venez de la Vivonne, Mademoiselle ? questionna-t-il.

—Oui, Monsieur, je passais...

"Pas par hasard", songea Marc, car ce chemin ne conduit nulle part que chez nous".

Mais il garda pour lui cette observation. Elle continua :

—Je désirais prendre des nouvelles de Mlle Rose, savoir si elle était bien remise de son émotion de dimanche dernier.

—C'est aimable à vous... Vous l'avez vue ?

—Oui, plus fraîche et plus jolie que jamais... La délicieuse enfant ! Comme je comprends que tous ceux qui l'approchent soient conquis par cette grâce... Vous êtes un heureux...

Il coupa net net le compliment qui resta suspendu aux lèvres pincées d'Angélique.

—C'est Mlle de La Roche Caréyon qui vous envoie ? demanda-t-il.

Elle se redressa offensée.

—Dans ce cas, Mlle de La Roche Caréyon eût envoyé une femme de chambre... Non, Monsieur, je suis venue de mon propre mouvement, pour intérêt pour la chère mignonne (avec du miel dans la voix) et pour tous les habitants du château.

Il retint l'ironie qui lui venait à la bouche, car cette Angélique qui, instinctivement, lui déplaisait avec ses façons melliflues, son regard pointu, son sourire faux, était une femme, et un galant homme est toujours poli quoi qu'il pense intimement.

L'idée ne lui vint pas qu'il pouvait se faire d'elle une alliée dans l'hôtel d'Estel, profiter de cette rencontre pour parler du seul objet qui lui tint fortement au coeur en dehors de son devoir de soldat. Son âme haute n'aurait su s'abaisser à ce compromissions. Il se fût amoindri à ses propres yeux.

Elle épiait, l'oeil mi-clos, le visage expressif de l'officier, guettait les paroles qu'il allait dire, mais elle fut déçue. Il fit un court mais correct salut et, sans songer à remonter à cheval, continua son chemin.

Il arriva bientôt à la grille de la Vivonne et jeta la bride au domestique qui accourait au-devant de lui.

—Où est Mademoiselle ? demanda-t-il (puis tout de suite). Je la vois...

A travers les branches brillait une tache rouge qui ne pouvait être que la capeline de Rose. La jeune fille assise au bord du bassin aux canards s'occupait à servir le repas de ses favoris.

Sans entrer dans la maison pour se débarrasser de son costume de cheval, il alla vers elle.

Elle était si absorbée qu'elle n'entendait point le bruit de ses éperons sur le sable et ne s'aperçut de la présence de Marc que lorsqu'il lui adressa la parole.

—Tes pensionnaires vont bien petite Rose ?

—A merveille. Aussi je les soigne ; Mais ils sont d'une gourmandise ! surtout ce grand doré qui ne laisse point approcher les petits. Fais-lui peur avec ta cravache ; qu'il s'en aille ; il s'est adjugé triple part.

Le jeune homme rit de bon cœur.

—Me voilà surveillant de ton réfectoire aquatique ! qu'elle fière occupation pour un capitaine de hussards.

—Tu es la perle des amis.

Elle rit plus fort parce que Marc ayant battu l'eau de sa cravache la nuée de volatiles s'enfuit éperdue, zebrant la nappe claire de couleurs chatoyantes. Ils revinrent en se bousculant.

(A suivre)

Notice to Creditors

IN THE MATTER OF THE ESTATE OF JULIE LAWRENDE DECEASED.

Notice is hereby given, pursuant to the provisions of the Manitoba Trustees Act, that all creditors of and all persons having claims against the estate of the said Julie Lawrence deceased who died at the Parish of St. Anne in the Province of Manitoba on or about the Third day of January in the year of our Lord One Thousand Nine Hundred and Six and administration of whose estate was granted to the "National Trust Company, Limited," by the Surrogate Court of the Eastern Judicial District for the Province of Manitoba, are hereby required to send by post prepaid or delivred to the said "National Trust Company, Limited," at Winnipeg, in Manitoba, on or before the 26th day of March A. D. 1906, their Christian and Surname, addresses and descriptions, with full particulars in writing of their claims and statement of their accounts, and the nature of the security, if any, held by them, duly verified by Statutory Declaration; and take notice that after the said 26th day of March A D. 1906 the said "National Trust Company, Limited," will proceed to adminster the assets of the said deceased among the parties entitled thereto, having regard only to the claims of which they shall then have notice; and that they will not be liable for the said assets or any part thereof so distributed, to any person or persons of whose name notice shall not have been duly received by them at the time of such distribution.

Dated at Winnipeg, this 17th day of February A D. 1906.

NATIONAL TRUST COMPANY, LIMITED,
Administrators.